



CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de séance

Du 13 Avril 2022

à 21 heures

Date convocation : 08/04/2022

Affichage : 08/04/2022

Membres du Conseil Municipal en exercice :	23
Présents :	18
Absents excusés :	2
Procurations :	3
Votants :	21

PRÉSENTS	Mmes Sylvaine GENDRON, Corinne LEBRUN, Anne-Emmanuelle RAMOND, Isabelle SENE, Valérie VANDON Mrs Paul-Marie BLANC, François BOMPAY, Francis CAMMAS, Jean-Pierre CERISIER, Éric CHELLE, Jacques DEJEAN, Christian DIEZ, Roland ESTRADÉ, Claude HELIN, Alain LARGE, Cédric LAVIGNE, Nicolas PAPAIX, Jean-Christophe SANCHEZ
ABSENT(E)S	Mmes Angeline BONNET, Muriel LUX
PROCURATIONS	Mme Pauline MARQUET à Valérie VANDON Mme Elsa MARRE-LARTIGUE à Anne-Emmanuelle RAMOND Mme Caroline PRIGENT à Cédric LAVIGNE
PRÉSIDENT	M. Paul-Marie BLANC
SECRÉTAIRE	M. Jean-Christophe SANCHEZ
ORDRE DU JOUR	<ul style="list-style-type: none"> - Finances : Extinction de créances - Finances : Budget Principal – Compte Administratif 2021 - Finances : Budget Principal – Compte de Gestion 2021 - Finances : Vote des taux d'imposition communaux 2022 - Finances : Affectation du résultat 2021 - Finances : Vote du budget Primitif 2022 de la commune - Finances : Budget annexe du service assainissement - Compte Administratif 2021 - Finances : Budget annexe du service assainissement - Compte de Gestion 2021 - Finances : Budget annexe : Tarifs 2022 de la redevance pour l'assainissement collectif - Finances : Budget annexe du service assainissement : Affectation du résultat 2021 - Finances : Vote du Budget Primitif du service assainissement 2022 - Finances : Demande de subvention auprès du département pour la réparation du skate park - Finances : Demande de subvention DETR pour l'achat de la sérigraphie - Ukraine : Motion de soutien - Ukraine : Subvention d'aide - RH : Modification de la durée hebdomadaire de travail - Voierie : Actualisation de la convention type, d'intervention de la Commune sur la voierie départementale. <p>Questions diverses</p>

M. le Maire ouvre la séance à 21 heures.

Il procède à l'appel et fait état des procurations.

Le quorum étant atteint, il propose au Conseil municipal de désigner M. Jean-Christophe SANCHEZ en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	Pour :	21
	Contre :	0
	Abstention :	0

M. le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte rendu de la séance du 30 mars 2022.

M. le Maire propose d'adopter le compte rendu en conséquence :

VOTE	Pour :	21
	Contre :	0
	Abstention :	0

1- Extinction de créances

M. le Maire rappelle que cette décision s'impose à la Commune et au comptable public et s'oppose à toute action en recouvrement. Il en résulte qu'aucune somme ne peut être acceptée par le comptable en vue de recouvrer les dettes visées par une telle procédure.

C'est la raison pour laquelle on parle de "créances éteintes" : l'irrécouvrabilité est définitive. La décision d'effacement doit donc donner lieu à l'émission d'un mandat imputé au compte 6542. La délibération qui est réclamée n'a d'autre but que d'entériner la décision de la Commission de Surendettement et de la Trésorerie. Le montant total des extinctions sollicitées s'élève à hauteur de 342, 26 €

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide :

VOTE	Pour :	21
	Contre :	0
	Abstention :	0

2- Budget Principal – Compte Administratif 2021

M. le Maire rappelle que le Compte Administratif (CA) constate les écritures de l'Ordonnateur (la Commune) d'un exercice comptable.

L'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le maire. Il entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs sauf règlement définitif ».

Il souligne que la hausse des charges de personnel est due au recrutement d'un agent supplémentaire au cours de l'exercice 2021 et qu'elles représentent plus de la moitié des dépenses de fonctionnement (53%).

L'entretien des bâtiments, de la voirie et des réseaux, représente une part importante des dépenses de fonctionnement (23%).

Les recettes de fonctionnement sont dynamiques et ressortent majoritairement des taxes et dotations (pour plus de 63%). Il explique que le résultat reporté en fonctionnement de l'an dernier était important, cela participe à l'excédent de cette section.

Il détaille l'ensemble des postes d'investissements réalisés dont les financements proviennent essentiellement de l'autofinancement (26%), de l'emprunt (25%) et l'obtention de subventions (20%) et rappelle que deux projets (réalisation du cabinet dentaire et réhabilitation de l'hôtel Derrac), représentent à eux seuls 76% du montant total des investissements de 2021.

	Dépenses				Recettes			
	CA 2020	BP 2021	CA 2021	%	CA 2020	BP 2021	CA 2021	%
FONCTIONNEMENT								
Fonctionnement – Mouvements réels	1 758 057,48 €	2 201 273,00 €	1 912 805,43 €	109%	2 037 349,97 €	2 011 484,76 €	2 139 204,30 €	105%
Fonctionnement – Mouvements d'ordre	- €	- €	- €	0%	10 291,00 €	22 000,00 €	19 765,00 €	192%
Résultat antérieur reporté	- €	- €	- €	0%	605 037,76 €	585 728,24 €	585 728,24 €	97%
Virement à la section investissement	- €	417 940,00 €	- €	0%	- €	- €	- €	0%
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 758 057,48 €	2 619 213,00 €	1 912 805,43 €	101%	2 652 678,73 €	2 619 213,00 €	2 744 697,54 €	101%
INVESTISSEMENT								
Investissement – Mouvements réels	914 465,03 €	1 980 875,30 €	1 199 971,46 €	131%	486 483,74 €	1 881 990,16 €	897 927,00 €	185%
Investissement – Mouvements d'ordre	10 291,00 €	41 721,40 €	39 486,40 €	384%	- €	19 721,40 €	19 721,40 €	
Restes à réaliser	- €	452 407,23 €	- €	0%	- €	517 033,84 €	1 251 641,78 €	
Résultat antérieur reporté	- €	361 681,47 €	361 681,47 €	0%	76 590,82 €	- €	- €	0%
Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €	0%	- €	417 940,00 €	- €	
TOTAL INVESTISSEMENT	924 756,03 €	2 836 685,40 €	1 601 139,33 €	192%	563 074,56 €	2 836 685,40 €	2 169 290,18 €	192%

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide :

VOTE	Pour :	18
	Contre :	0
	Abstention :	3

3- Budget Principal : Compte de Gestion 2021

Le Compte de Gestion constate les écritures passées par le Comptable (Centre des Finances Publiques) alors que le Compte Administratif constate celles de l'Ordonnateur (Commune).

Chaque fin d'exercice, les deux états sont comparés et doivent être identiques.

Le Receveur reprendra dans ses écritures pour le budget principal le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, et il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites dans ses écritures.

VOTE	Pour :	19
	Contre :	0
	Abstention :	2

4 – Vote des taux d'imposition

M. le Maire propose ne pas voter de hausse des taux d'imposition au titre de l'année 2022 et de maintenir en l'état les taux suivants :

	2019	2020	2021	2022
TAXES	TAUX	TAUX	TAUX	TAUX
FONCIER BATI	14,37%	14,37%	36,27%	36,27%
FONCIER NON BATI	59,15%	59,15%	59,15%	59,15%

M. Jean-Pierre Cerisier demande si les taux prennent en compte la hausse des prix.

M. le Maire précise que les bases sont revalorisées par les services de l'Etat mais que la Commune, elle, vote les taux.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide :

VOTE	Pour :	21
	Contre :	0
	Abstention :	0

5- Affectation du résultat 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le résultat de clôture du compte administratif 2021 :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT DE CLOTURE	- 361 681.47 €	831 892.11 €

M. le Maire précise qu'en considérant les restes à réaliser en dépenses et en recettes, le besoin de financement de la section d'investissement est en réalité de 292 905, 03 €. Ainsi, il propose d'affecter en Section d'Investissement, une partie du résultat 2021 de la section de Fonctionnement selon la répartition suivante :

Affectation du résultat	En investissement	Report en fonctionnement
	300 000.00 €	531 892.11 €

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide :

VOTE	Pour :	21
	Contre :	0
	Abstention :	0

6- Vote du budget primitif 2022 de la Commune

M. le Maire propose de fixer les subventions aux associations pour l'année 2022, de la manière suivante :

ASSOCIATIONS BERATAISES	Montant proposé	Ne prend pas part au vote	Nbre de votant	Vote		
				Pour	Contre	Abstention
Aiguiller vos idées	500	Sylvaine GENDRON	20	20	0	0
AME	1 100		21	21	0	0
Amicale du 3e âge	700		21	21	0	0
APEEB	600		21	21	0	0
Attrait des ARTS	650		21	21	0	0

Bérat Quad 31	300		21	21	0	0
Calikat	250		21	21	0	0
Et vie danse	500		21	21	0	0
Gymnique de Bérat	1 200	Jean-Pierre CERISIER	20	20	0	0
Lankhaos	200		21	21	0	0
Ludic Arc	250		21	21	0	0
Les Petits Pas	3000		21	21	0	0
Soins et loisirs pour tous	500		21	21	0	0
Tennis Club Bérat	1 000	Alain LARGE, François BOMPAY, Jean-Christophe SANCHEZ	17	17	0	0
US Bérat Foot	8 000		19	19	0	0
US Bérat Pétanque	500	Claude HELIN	20	20	0	0
SOUS TOTAL A	17 000, 00					

ASSOCIATIONS EXTERIEURES	Montant proposé	Ne prend pas part au vote	Nbre de votant	Vote		
				Pour	Contre	Abstention
ACPG - CATM	150		21	21	0	0
AACVG (Rieumes)	150		21	21	0	0
AAPPMA (Rieumes)	150		21	21	0	0
Société des études du Comminges	80	Alain LARGE Jean-Christophe SANCHEZ	19	19	0	0
Ecole de musique de Rieumes	400		21	21	0	0
Savès Patrimoine	150		21	21	0	0
Culture Loisirs Bien-vivre en Savès	150	Roland ESTRADE	20	20	0	0
Dojotonic	600		21	21	0	0
SOUS TOTAL B	2 720					

ASSOCIATIONS SCOLAIRES	Montant proposé	Ne prend pas part au vote	Nbre de votant	Vote		
				Pour	Contre	Abstention
Coopérative scolaire Maternelle	700		21	21	0	0

Voyage Maternelle	500		21	21	0	0
Voyage Elémentaire	1000		21	21	0	0
Coopérative scolaire Elémentaire	1 000		21	21	0	0
SOUS TOTAL C	1700		3 200			

Divers sur délibération spécifique	2 970 €		21	21	0	0
TOTAL A + B + C	25 000 €					

M. le Maire précise : que la Mairie devra dorénavant prendre en charge une partie des missions du comité des fêtes et que certaines associations bénéficient également de subventions intercommunales.

Mme Sylvaine Gendron explique le fonctionnement de l'association soin et loisir pour tous dédiée à l'aide des personnes atteintes de trouble du spectre de l'autisme ainsi qu'à leur famille.

M. Christian Diez demande pourquoi leur demande initiale d'un montant de 1000 € n'a pas été acceptée dans son intégralité.

Mme. Sylvaine Gendron détaille le fonctionnement des prises de décision de la commission et dit qu'au vu notamment du nombre d'adhérents, le montant a été revu à hauteur de 500 €.

M. Jean-Pierre Cerisier demande si la subvention perçue par l'USB était motivée par le nombre d'adhérents.

M. le Maire lui répond que plusieurs éléments sont à prendre en compte au moment de l'attribution des subventions aux associations et notamment l'âge des adhérents. Il explique que la commune de Bérat a tendance à attribuer des subventions plus importantes aux associations dont une part importante des membres sont des enfants, afin de permettre à moindre coût l'accès aux loisirs, aux jeunes. En sus, Mr le maire explique que la subvention attribuée à l'USB est exceptionnellement élevée cette année en raison d'une part, des sommes importantes induites par l'organisation des 100 ans du club, que la mairie a voulu soutenir à hauteur de 2000 € et d'autre part, du fait que l'USB a perdu dans l'incendie d'un bâtiment communal pour 2000 € de matériel entreposé.

M. le Maire après avoir présenté les prévisions de dépenses et de recettes de fonctionnement, rappelle que l'année 2022 devrait être l'année au cours de laquelle la Commune réalisera le plus d'investissement et procède au détail exhaustif desdits investissements.

M. Christian Diez demande si les courts de tennis ne sont pas financés par l'installation photovoltaïque ?

M. le Maire répond que les bâtiments représentent une opération blanche mais que les courts eux sont à financer à hauteur de 140 000 euros.

Le Budget Primitif 2021 principal de la Commune proposé s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

		Dépenses	Recettes
		BP 2022	BP 2022
FONCTIONNEMENT	Fonctionnement – Mouvements réels	2 273 298,00 €	2 159 564,89 €
	Fonctionnement – Mouvements d'ordre	- €	22 000,00 €
	Résultat antérieur reporté	- €	531 892,11 €
	Virement à la section investissement	440 159,00 €	- €
	TOTAL FONCTIONNEMENT	2 713 457,00 €	2 713 457,00 €
INVESTISSEMENT	Investissement – Mouvements réels	1 642 824,19 €	1 517 570,22 €
	Investissement – Mouvements d'ordre	22 000,00 €	- €
	Restes à réaliser	861 055,88 €	1 251 641,78 €
	Résultat antérieur reporté	683 490,93 €	- €
	Virement de la section de fonctionnement		440 159,00 €
	TOTAL INVESTISSEMENT	3 209 371,00 €	3 209 371,00 €

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide :

VOTE	Pour :	19
	Contre :	0
	Abstention :	2

7 - Budget annexe du service assainissement - Compte Administratif 2021

Le Compte Administratif constate les écritures de l'Ordonnateur (la Commune) d'un exercice comptable.

M. le Maire indique que les recettes de fonctionnement sont notamment liées aux raccordements effectués et facturés sur l'année. Il précise que la commune compte environ 1000 habitations raccordées (soit 2200 Equivalents Habitants). Les infrastructures d'assainissement répondent actuellement à ce seuil, mais compte tenu des projets d'urbanisation et de l'accroissement de la population dans les années à venir, il convient de procéder à un agrandissement de la station d'épuration induisant d'important investissement au titre de l'année 2022 et 2023.

	Dépenses			%	Recettes		%
	BP	CA			BP	CA	
Fonctionnement – Mouvements réels	123 952.00	76 108.97	61%	195 000.50	146 811.80	75%	
Fonctionnement – Mouvements d'ordre	162 563.00	136 651.42	84%	20 000.00	16 010.00	80%	
Résultat antérieur reporté	-	-		71 514.50	71 514.50	100%	
Virement à la section investissement	-	-		-	-		
TOTAL FONCTIONNEMENT	286 515.00	212 760.39	74%	286 515.00	234 336.30	82%	
Investissement – Mouvements réels	657 525.00	143 643.73	22%	61 500.79	9 593.06	16%	
Investissement – Mouvements d'ordre	20 000.00	16 010.00	80%	155 000.00	136 651.42	88%	
Résultat antérieur reporté	-	-		461 024.21	461 024.21	100%	
Restes à réaliser	-	25 000.00	0%	-	69 567.00	0%	
Virement de la section de fonctionnement	-	-		-	-		
TOTAL INVESTISSEMENT	677 525.00	184 653.73	27%	677 525.00	676 835.69	100%	

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide :

VOTE	Pour :	20
	Contre :	0
	Abstention :	1

8 - Budget annexe du service assainissement - Compte de gestion 2021

Le Compte de Gestion constate les écritures passées par le Comptable (Centre des Finances Publiques) alors que le Compte Administratif constate celles de l'Ordonnateur (Commune).

Chaque fin d'exercice, les deux états sont comparés et doivent être identiques.

Le Receveur reprendra dans ses écritures pour le budget annexe « Assainissement » le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, et il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites dans ses écritures.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide :

VOTE	Pour :	21
	Contre :	0
	Abstention :	0

9 - Budget annexe : Tarifs 2022 de la redevance pour l'assainissement collectif

M. le Maire proposera au Conseil municipal de reconduire les tarifs de 2021 à 2022 pour la redevance de l'assainissement collectif, à savoir :

- Redevance fixe de l'assainissement collectif : 57,20€
- Prix de la consommation : 0,79€/m³.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide :

VOTE	Pour :	21
	Contre :	0
	Abstention :	0

10 - Budget annexe du service assainissement : Affectation du résultat 2021

M. le Maire rappelle au Conseil municipal le résultat de clôture du Compte Administratif 2021.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT DE CLOTURE	447 614.96 €	21 575.91 €

M. le Maire propose de reprendre l'intégralité du résultat 2020 de la section de Fonctionnement sur le budget annexe assainissement, dans la section de fonctionnement 2021 selon l'affectation suivante :

Affectation du résultat	En investissement	Report en fonctionnement
	447 614.96 €	21 575.91 €

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide :

VOTE	Pour :	21
	Contre :	0
	Abstention :	0

11 - Budget annexe du service assainissement : Affectation du résultat 2021

M. Maire rappelle au Conseil municipal le résultat de clôture du Compte Administratif 2021 du service assainissement et présente les équilibres budgétaires 2022 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement – Mouvements réels	108 376, 00 €	221 800, 00 €
Fonctionnement – Mouvements d'ordre	160 000, 00 €	25 000, 00 €
Résultat antérieur reporté		21 576. 00 €
Virement à la section investissement		
TOTAL FONCTIONNEMENT	268 376, 00 €	268 376, 00 €
Investissement – Mouvements réels	801 321, 00 €	174 239, 00 €
Investissement – Mouvements d'ordre	25 000.00 €	155 000.00 €
Restes à réaliser	25 000 €	69 469, 00 €
Résultat antérieur reporté		447 615, 00 €
Virement de la section de fonctionnement		
TOTAL INVESTISSEMENT	851 321, 00 €	851 321, 00 €

L'opération principale à financer sera l'extension de la station d'épuration (Bérat 4)

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide :

VOTE	Pour :	21
	Contre :	0
	Abstention :	0

12 - Budget annexe du service assainissement : Affectation du résultat 2021

Dans le cadre du projet réparation du skate park estimé à 30 000 €, il est demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir autoriser Mr le Maire à solliciter le Département pour l'obtention d'une subvention.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide :

VOTE	Pour :	21
	Contre :	0
	Abstention :	0

13 : Demande de subvention DETR pour l'achat de la sérigraphie

Dans le cadre du projet d'achat de la Sérigraphie estimé à hauteur de 180 000 €, il est demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir autoriser M. le Maire à solliciter les services de l'Etat pour l'obtention d'une subvention de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

M. Christian Diez demande pour quelle raison il est envisagé d'acquérir la sérigraphie ?

M. Le Maire l'informe que l'acquisition de la sérigraphie permettrait à la Commune d'élargir son panel d'offre culturelles et sportives portées par les associations.

M. Christian Diez interroge le Conseil municipal sur les modalités et l'opportunité de la réalisation d'une telle rénovation compte tenu des plaintes récurrentes de la part d'administrés et la création de nouveaux stationnements.

M. Le Maire répond que l'on peut se questionner sur le devenir de la sérigraphie et de « Campagn'art », et sur le devenir de l'un et de l'autre. La question du stationnement est effet un élément pour lequel il faut apporter des réponses. Cela étant, il est difficile de prévoir l'aménagement sans stationnement...

M. Christian Diez demande alors pour quelle raison l'acheter ?

M. Le Maire explique que de nombreuses demandes d'associations ne peuvent être satisfaites à l'heure actuelle en raison d'un manque de salles.

Me. Sylvaine Gendron souligne le fait que les troubles dont se plaignent les administrés concernent l'utilisation privative de la salle « Campagn art » à des heures avancées de la nuit et qu'à ce titre le stationnement ne pose pas de difficultés.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide :

VOTE	Pour :	19
	Contre :	Christian Diez
	Abstention :	1

14 - Ukraine : Motion de soutien

Considérant la déclaration de guerre du 24 février 2022, du président russe Vladimir Poutine contre l'Ukraine,
Considérant les attaques perpétrées par l'armée russe sur des villes ukrainiennes,
Considérant le déplacement massif de civils et de l'exode consécutive aux opérations militaires,
Considérant les appels à l'arrêt des combats lancés par l'ONU en direction de la Russie,

Il est proposé aux élus de la Commune de Bérat d'adopter une motion de soutien à l'Ukraine manifestant qu'ils

- Apportent leur solidarité aux Ukrainiens face à l'invasion russe,
- Soutiennent toutes les actions visant à apporter une aide humanitaire aux victimes de ce conflit,
- S'inquiètent d'un risque de généralisation de la guerre vers les pays limitrophes et sur toute l'Europe,
- Demandent au Président de la République Française de prendre toutes les mesures possibles pour stopper cette invasion en privilégiant le dialogue,
- Rappelent leur attachement à la liberté des peuples et au maintien de la paix.

M. Nicolas Papaix questionne le conseil sur l'origine de cette délibération.

M. le Maire répond que c'est une Proposition qui émane de lui.

M. Roland Estrade demande auprès de qui va cette motion ?

M. le Maire lui indique qu'elle est ensuite transmise aux services de la préfecture.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide :

VOTE	Pour :	21
	Contre :	0
	Abstention :	0

15 - Ukraine : Subvention d'aide

M. le Maire propose d'abroger ce vote de et faire un don plus spécifique à l'attention d'une association locale s'occupant de réfugiés ukrainiens sur notre territoire.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide d'abroger ce point :

VOTE	Pour :	21
	Contre :	0
	Abstention :	0

16 - RH : Modification de la durée hebdomadaire de travail

Pour des raisons de service il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer en faveur de l'augmentation de la durée hebdomadaire de travail d'un agent de restauration entretien sur un emploi d'Adjoint Technique principal de 2ème classe de 32 heures à 35 heures, nécessaire au service.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide d'abroger ce point :

VOTE	Pour :	21
	Contre :	0
	Abstention :	0

17- Voierie : Actualisation de la convention type, d'intervention de la Commune sur la voirie départementale

La Commune pouvant être à l'initiative d'opérations d'aménagements de routes départementales visant à assurer un usage sécurisé et commode de la voirie par les usagers, plus particulièrement à l'intérieur des agglomérations, par conséquent, les travaux d'opérations d'aménagements des sections de routes départementales plus particulièrement en traversée d'agglomération, relèvent d'une maîtrise d'ouvrage de la Commune ou du groupement de communes ayant la compétence en matière d'aménagement ou d'entretien de la voirie, de ses dépendances et ses équipements. Ces aménagements devant être réalisés par la Commune ou le groupement de communes sur le domaine public routier départemental et modifiant l'assiette de la route, nécessitent au préalable une autorisation du Département, formalisée par la conclusion d'une convention.

Il est demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir autoriser le Maire à renouveler cette convention avec le Département.

VOTE	Pour :	21
	Contre :	0
	Abstention :	0

Décisions du Maire

- 22-026 : Emprunt auprès de l'établissement CREDIT AGRICOLE – Prêt MLT rénovation Hôtel Derrac

Informations diverses

M. Le Maire lève la séance à 22h00

Le Maire
Paul-Marie BLANC

Le Secrétaire de séance
Jean-Christophe SANCHEZ

